

**COMMUNE D'OCCAGNES**

61200

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du Lundi 2 Mars 2020**  
**à 20 heures.**

L'an deux mil vingt, le deux mars, à vingt heure zéro minutes, le Conseil Municipal s'est réuni salle de la Mairie sous la Présidence de Madame Karine BOURDELAS, Maire.

Présents : MM. BOURDELAS Karine, BIJAULT Joël, DUVAL Corinne, LEGARLANTEZECK Laurent, ANCERNE Jérôme, KHATTABI Abderrahim, LAIGNEL Frédéric, SUIVRE Gilles.

Absents excusés : MM. ROGER Michel (ayant donné pouvoir à Mr BIJAULT Joël), COCAGNE Sylvain,

Absents : MM. LAIGNEL Jean-Charles, DELAUNAY Stéphane,

Secrétaires de séance : MM. Corinne DUVAL et Frédéric LAIGNEL.

Date de convocation : 27 février 2020

**1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 17 FÉVRIER 2020 :**

Les membres du conseil est approuvé à l'unanimité.

**2. D11-2020 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :****RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS**

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	-116 368,77		-7 777,26		-124 146,03
Fonctionnement	243 381,79	66 519,94	62 406,46		239 268,31
TOTAL I	127 013,02	66 519,94	54 629,20		115 122,28
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	127 013,02	66 519,94	54 629,20		115 122,28

Après présentation du comparatif du Budget Primitif 2019 et du Réalisé 2019 par le comptable payeur Mr

CHARDRON, il apparait que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 239 268,31€
- un déficit d'investissement de 124 146,03€
- un reste à réaliser en recette d'investissement de 114 618,19€ en raison des subventions FEDEAR, DETR et réserves Parlementaires qui restent à venir et une facture concernant la construction de la cantine à se faire rembourser,
- et un reste à réaliser en dépense d'investissement de 326,34€ pour le reste des factures concernant la construction de la cantine.

M Gilles SUIVRE arrive au cours du Conseil Municipal à 20H30.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2019

### **3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 :**

Il a été montré aux membres du Conseil Municipal présent que les écritures dressées par le receveur sont identiques au Compte administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2019.

### **4. AFFECTATION DES RESULTATS :**

Comme détaillé ci-dessus, le résultat de clôture n'appelle aucune observation des membres présents.

L'affectation du résultat 2019 sera répartie sur le Budget Primitif 2020 comme suit :

- En excédent antérieur reporté en Fonctionnement (art. 002) : 229 414,13€
- En excédent de fonctionnement (art. 1068) : 9 854,18€
- En solde d'exécution d'Investissement reporté (art. 001) :-124 146,03€
- En Reste à réaliser de recette d'Investissement (chap. 13 et 4582) : 114 618,19€
- En reste à réaliser de dépense d'Investissement (chap. 4581) : 326,34€

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération, à l'unanimité, accepte cette affectation de résultat comme détaillé ci-dessus.

### **5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020 :**

Mme Le Maire rappelle les taux communaux d'imposition pour l'année 2019,

- Taxe d'habitation : 12.10%
- Taxe foncière bâti : 7.90%
- Taxe foncière non bâti : 22.08%

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide, à l'unanimité, de maintenir ces taux communaux d'imposition pour l'année 2020.

M Joël BIJAULT fait la remarque qu'il vaudrait mieux augmenter petit à petit les taux d'impositions chaque année plutôt que de faire une hausse trop forte sur un an.

M Jean-Philippe CHARDRON a informé le Conseil Municipal que la taxe d'habitation sur la résidence principale est

bloquée jusqu'en 2023 ce qui n'est pas le cas des Taxes Foncières Bâti et Non Bâti qui peuvent être revalorisées chaque année.

## 6. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2020 :

### LE CONSEIL MUNICIPAL

A voté, à l'unanimité, le Budget Primitif communal 2019 s'équilibrant en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- Section de fonctionnement : 413 507,89€
- Section d'investissement : 837 450,52€

Le montant précis des dotations de l'état n'est pas encore connu à ce jour et un certain nombre d'écriture d'ordre à faire au cours de l'année.

## 7. QUESTIONS DIVERSES :

- Les Conseillers s'organisent pour les permanences du bureau de vote du 15 et 22 mars 2020,
- Mme le Maire sur la demande du Président du Conseil Départemental demande l'avis des membres présents du Conseil Municipal sur sa proposition de relever la vitesse à 90 km/h sur les routes départementales de 1<sup>ere</sup> et de 2<sup>eme</sup> catégories de la commune d'Occagnes. Les avis sont partagés entre les membres du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Les conseillers municipaux

Les secrétaires

Le Maire